CC Val de Meuse - Voie Sacrée (Siren : 200066165)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Dieue-sur-Meuse
Arrondissement	Verdun
Département	Meuse
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	05/10/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Serge NAHANT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	43 rue de Rattentout
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	55320 DIEUE SUR MEUSE
Téléphone	
Fax	
Courriel	codecom.souilly@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	9 317

Densité moyenne	26,57

Périmètre

Nombre total de communes membres : 25

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
55	Ambly-sur-Meuse (215500075)	247
55	Ancemont (215500091)	570
55	Belrupt-en-Verdunois (215500455)	580
55	Dieue-sur-Meuse (215501545)	1 479
55	Dugny-sur-Meuse (215501669)	1 331
55	Génicourt-sur-Meuse (215502048)	295
55	Heippes (215502410)	79
55	Julvécourt (215502600)	59
55	Landrecourt-Lempire (215502766)	212
55	Lemmes (215502865)	252
55	Les Monthairons (215503475)	377
55	Les Souhesmes-Rampont (215504978)	355
55	Nixéville-Blercourt (215503855)	510
55	Osches (215503954)	58
55	Rambluzin-et-Benoite-Vaux (215504119)	103
55	Récourt-le-Creux (215504200)	77
55	Rupt-en-Woëvre (215504499)	305
55	Saint-André-en-Barrois (215504531)	67
55	Senoncourt-les-Maujouy (215504820)	97
55	Sommedieue (215504929)	990
55	Souilly (215504986)	451
55	Tilly-sur-Meuse (215505124)	292
55	Vadelaincourt (215505256)	80
55	Villers-sur-Meuse (215505660)	309
55	Ville-sur-Cousances (215505678)	142

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 25

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés *Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés*
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Autres actions environnementales

- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du CGCT

Création et déploiement des infrastructures de charges pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur le territoire de la Communauté de Communes en application de l?article L.2224-37 du CGCT.

Sanitaires et social

- Activités sanitaires

- Participation aux activités de maintien à domicile des personnes âgées, des malades, des handicapés et des personnes en difficulté, services de soins et de transports, actions pour l'insertion sociale et professionnelle.

- Action sociale

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élementaire et élément

.

- Activités péri-scolaires

Pour les établissements du 1er degré dont la Communauté de Communes assure la gestion : - L?acquisition du mobilier et des fournitures, le recrutement et la gestion des personnels de services et des ATSEM, notamment, - Ramassage scolaire : surveillance des bus, - Transport piscine, - Accueils périscolaires, Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), - Création et gestion de multi-accueils.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de secteur.

- Constitution de réserves foncières

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

- L?adhésion à des structures et organismes ayant pour objet l'action économique de la région géographique couverte par la Communauté de Communes et débordant de ce territoire, - Etudes et réalisations de sentiers et itinéraires à vocation touristique. »

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Amélioration du parc immobilier bâti

Réhabilitation de logements anciens par la mise en oeuvre d'une nouvelle opération programmée de 'habitat (O.P.A.H.) Etudes d'opportunité et de faisabilité des projets visant au développement de l'habitat, Réhabilitation d'immeubles reconnus d'intérêt communautaire, Mise en place d'un observatoire du ogement, Opérations en faveur du logement des personnes défavorisées.

Autres

- Gestion d'un centre de secours

Versement au profit du SDIS du contingent incendie.

- NTIC (Internet, câble...)

Pour les projets dans le domaine des communications électroniques où la pertinence de l'action s'inscrit à un niveau communautaire, la communauté de communes peut intervenir en conformité avec l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales : - en établissant, sur son territoire, des infrastructures passives et en les mettant à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants, - en établissant des réseaux et en les mettant à disposition des opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants, - en fournissant des services de communications électroniques aux

utilisateurs finaux. La Communauté de Communes peut aussi conduire toute action de promotion, de sensibilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C) nécessitant une implication communautaire. La Communauté de Communes est également compétente en matière « d?aménagement numérique » au sens de l?article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales pour participer au réseau d?initiative publique Très Haut Débit engagé et piloté par la Région Grand Est et en partenariat avec les départements Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Création et gestion des maisons de services au public

- Autres

Mesures induites par la divagation des animaux errants : substitution aux communes pour l?adhésion à une fourrière pour les chiens et chats uniquement.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
02	Entente Oise-Aisne (200076131)	SM ouvert	824 163
08	Etablissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents (250802295)	SM ouvert	387 875
55	SM d'aménagement de l'Aire et de ses affluents (200026003)	SM fermé	23 332
55	SM scolaire de Dombasle Nixéville Blercourt (255502395)	SM fermé	924
55	SM d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés (200046647)	SM fermé	106 017
55	PETR du Pays de Verdun (200088961)	SM fermé	79 679

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)